

Le collège R. Cellier de Saint-Savinien scolarise des enfants présentant des Troubles Spécifiques du Langage Ecrit (TSLE) dans le cadre de son UPI (unité pédagogique d'intégration) puis ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) depuis septembre 2010.

Le dispositif est conçu de façon à permettre aux élèves concernés de mettre en place des stratégies de contournement de leur handicap. Pour cela, les enseignants adaptent leur pédagogie en tenant compte des spécificités de chaque élève, tout en ayant la volonté de les intégrer au maximum au contexte du collège.

L'origine du projet : répondre à différentes contraintes

Le collège Robert Cellier de Saint-Savinien est situé en milieu rural avec tout ce que cela implique d'avantages et d'inconvénients. Outre le charme de la nature et cette belle Charente qui coule à deux pas du collège, force est de constater que le public est constitué d'enfants qui vivent davantage « à côté » du système scolaire qu'« à l'intérieur », en tant qu'intervenants actifs.

De plus, les résultats aux évaluations d'entrée en 6^o et au diplôme du brevet des collèges restaient légèrement en deçà des moyennes académiques. Aussi divers dispositifs ont vu le jour ces dernières années, notamment l'ATPE (aide au travail personnel des élèves) pour les 6^o. Le collège étant une petite structure, ce sont souvent les mêmes enseignants qui participent à toutes ces actions. Toutefois malgré l'aide apportée, chacun a été à même de constater que des problèmes sérieux demeuraient, surtout en ce qui concerne la lecture et l'écriture.

Par ailleurs, durant l'année scolaire 2002-2003, une nouvelle principale adjointe est arrivée au collège, apportant un regard extérieur pour ne pas dire neuf sur la situation. Après diverses études, elle a proposé à l'équipe éducative en place de réfléchir sur un sujet de plus en plus « en vogue » dans le milieu scolaire : les troubles spécifiques du langage, appelés plus couramment dyslexie.

Enfin, la fermeture d'une classe était à envisager à la rentrée 2004, contraignant bon nombre d'enseignants à exercer sur deux établissements ; ce qui n'est pas des plus aisés pour construire des projets de suivi et d'aide pour les élèves.

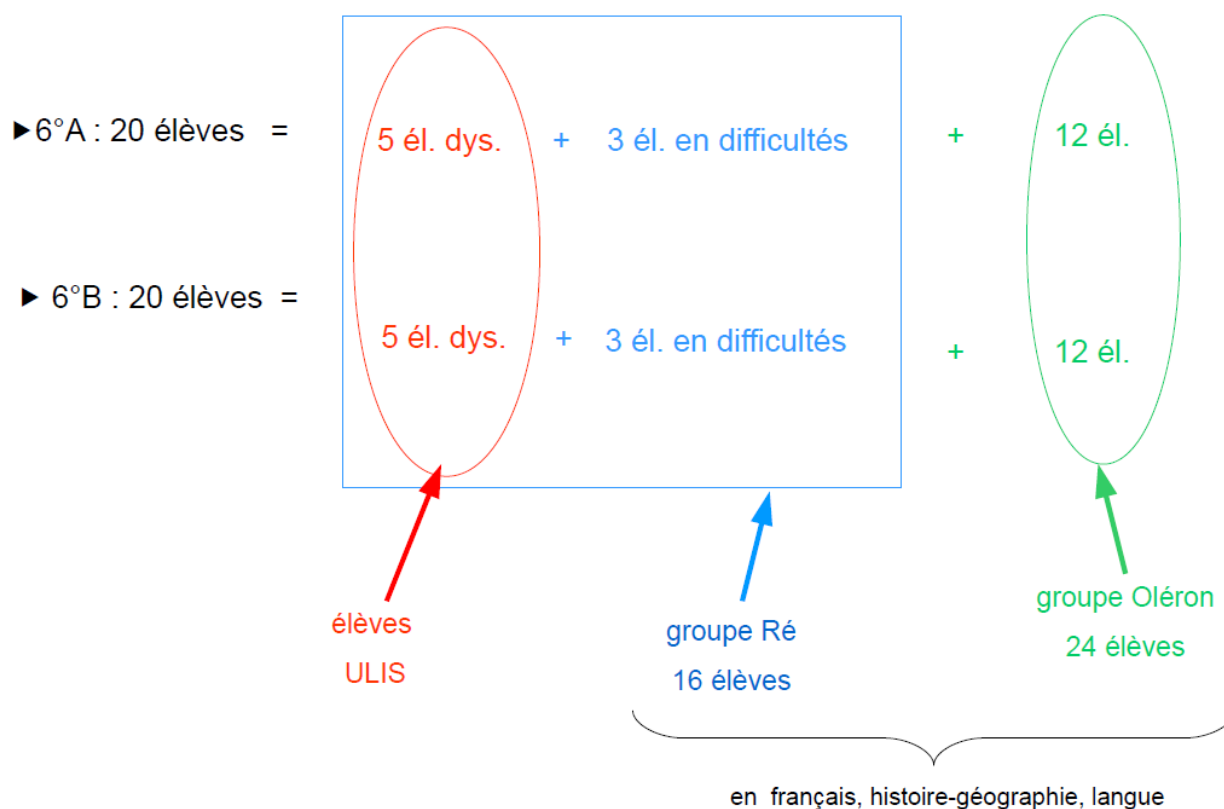
L'UPI « troubles spécifiques du langage écrit » a donc vu le jour dans ce contexte précis. Cette structure particulière a été envisagée pour répondre à des besoins d'ordre très divers : aider les élèves en difficultés, poursuivre des actions déjà en place sous d'autres formes mais également « sauver » une classe ; les décisions pédagogiques étant très souvent soumises à des contraintes plus matérielles !

Descriptif concret de l'action menée

1. Organisation

Pour les classes de 6ième et 4ième les élèves sont répartis comme suit:

ORGANISATION DE L'ULIS



Pour les classes de 5ième et de 3ième, ils sont intégrés à un groupe classe à effectif réduit.

2. Adaptations pédagogiques générales à la dyslexie

Après plusieurs années de fonctionnement et d'une façon collégiale l'équipe en arrive aux pratiques suivantes:

- **lire et reformuler consignes et documents (textes)**
 - éviter de tout lire d'un coup
 - expliquer comment lire les tableaux ou les schémas

- **alléger l'écrit**
 - **trace écrite photocopiée (distribuée en fin de leçon par exemple), textes à trou (mais ne pas supprimer systématiquement les mots clés)...**
 - **varier la trace écrite** : penser aux tableaux à compléter, aux schémas, croquis, cartes...
 - **superviser la tenue du cahier ou du classeur** : prendre les feuilles ou le cahier dans le bon sens, ne pas sauter des pages puis revenir en arrière

- **faciliter la mémorisation**
 - **présenter une même notion sous plusieurs formes**
exemples : définition classique du mot + croquis
 date + photo de l'événement
 - **privilégier le visuel**
 - **enregistrer les leçons** sur Audacity ou à l'aide d'un logiciel de synthèse vocale (ex : Orato, Balabolka, DSpeech) (leçon écoutée à l'aide d'un MP3)
 - ne pas demander de mémoriser une leçon au mot près mais d'être capable de la reformuler, de la ré expliquer, d'où **l'importance de mots clés plus que de longues définitions**

- **faciliter la compréhension des consignes et documents par une présentation claire et toujours identique**
 - présenter les **consignes les unes en-dessous des autres**
 - **une seule consigne par question**
 - **éviter une part trop grande d'implicite dans les questions**
 - **bannir les petits caractères ou polices peu lisibles**
 - **projeter au tableau le document**
 - si possible, **questions et réponses sur la même feuille**, à la suite les unes des autres

- **gagner du temps pour les études de documents (par exemple pendant les évaluations)**
 - demander à l'élève de **souligner/surligner une réponse**,
 - adopter un **code de couleurs** afin que l'élève se repère plus rapidement dans le document
 - **guider l'élève dans sa réponse** en lui faisant repérer le mot clé de la question

- **aider à construire une réflexion**

- insister sur **les méthodes de travail** : donner des repères, des guides qui vont rassurer et permettre une mise au travail plus rapide
- **exprimer de façon explicite les objectifs à atteindre**, le but du travail, donner du sens à toute action
- **donner confiance** : accepter éventuellement la réponse aux 2 ou 3 premières questions à l'oral, puis, l'élève rassuré poursuivra seul, les écrira et continuera son travail
- **débloquer des situations** insurmontables pour l'élève qui peut rester bloqué très longtemps sur une même question sans pouvoir passer à une autre

Bilan de l'action

Lors de la dernière cession du DNB, les élèves de l'ULIS ont tous obtenu leur diplôme grâce à leur travail, aux méthodes proposées durant les 4 années de collège et aux aménagements particuliers lors de l'examen à savoir secrétariat en écriture, assistant en lecture et reformulation des textes et des consignes ainsi que le 1/3 temps.

Travailler avec les élèves de l'ULIS a permis également à nombre d'enseignants de changer de regard sur le handicap tout d'abord et envers la difficulté scolaire de façon plus générale. L'équipe porte un regard bienveillant sur l'élève et s'efforce de l'accompagner au mieux dans l'acquisition de compétences en fonction de ses possibles. Une pédagogie adaptée permet également davantage d'accessibilité aux savoirs et aux connaissances. Cette façon de travailler bénéficie aussi aux élèves en difficulté; cette posture permet de retrouver ou peut-être plus simplement de trouver une estime de soi et de reprendre confiance face à des capacités d'apprentissage. Peu à peu les élèves s'inscrivent eux aussi dans une posture d'élèves qu'ils construisent au fur et à mesure de leurs réussites.

Cependant le dispositif connaît aussi des limites. La première difficulté provient des conditions de « recrutement » des élèves. Ceux-ci nous sont envoyés par l'inspection académique suite à une notification MDPH. Or peu à peu nous constatons que les élèves qui arrivent ne présentent pas forcément de troubles d'ordre dyslexique ou que ceux-ci ne sont pas dominants. D'autre part, nos aménagements peuvent être efficaces avec des enfants présentant des TSLé mais pas pour tous les troubles dys alors que des enfants dyspraxiques ou dyscalculiques arrivent dans la structure. La prise en charge de cet ensemble très disparate pose de plus en plus problème d'un point de vue pédagogique.

En second lieu, lorsque les élèves arrivent au collège en septembre, nous n'avons aucune information à leur sujet, aucun document, strictement rien. Il nous revient donc d'essayer d'établir

un bilan pédagogique le plus rapidement possible. Des équipes éducatives réunissant l'élève, ses parents et éventuellement les soignants sont organisées en interne dès la deuxième semaine de septembre pour avoir quelques informations pour le moins capitales à savoir quand le diagnostic a été posé, quels aménagements ont déjà été mis en place...etc. Là encore nous ne pouvons que regretter le manque de lien en amont (et plus tard en aval) concernant la scolarité de ces élèves. Des bilans sont rédigés par les enseignants présents lors de ces rencontres et mis à la disposition de toute l'équipe éducative. Ces réunions permettent de prendre contact pour la première fois avec les familles, de rassurer l'élève, de lui montrer toute l'attention qui lui sera accordée et la volonté d'avancer ensemble.

Enfin, malgré 7 ans d'existence, le dispositif ne fait pas l'unanimité côté enseignants. Il est vrai qu'une grande majorité des collègues s'investit dans ce dispositif, essaie d'adapter les documents, les enseignements pour permettre au plus grand nombre de réussir mais certains restent réticents malgré tout. Les arguments avancés restent toujours les mêmes: manque de formation ou plus simplement d'information, activités de préparation de cours chronophages, ou même remise en cause du diagnostic.

Il apparaît enfin que pour être efficace ce genre de dispositif nécessite un minimum de concertation or le peu de temps dont nous disposons est forcément du temps hors service, argument supplémentaire avancé par les collègues réfractaires pour ne pas se mobiliser.

En conclusion, le dispositif repose davantage sur des personnes particulièrement motivées et convaincues du bien fondé d'une pédagogie adaptée, qui profite au plus grand nombre, que sur une infra-structure institutionnalisée disposant d'un cahier des charges clair et précis.

Nous tenons toutefois à souligner que en l'état et malgré ses dysfonctionnement, ce dispositif a davantage de retombées positives que négatives. Le bien-être retrouvé des élèves reste notre réussite la plus probante tant au niveau des élèves que de leur famille.

A ce jour, tous les élèves qui ont quitté le dispositif après la 3^{ème} l'ont fait avec un vrai projet qu'il soit scolaire (lycée général et technologique et/ou professionnel) ou professionnel (CFA, MFR,etc.)

Isabelle BOUVIER, Laure DUPORTETS, Natacha GOUSSEREY-BENARD,
professeurs au collège Robert CELLERIER, ST SAVINIEN.